

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 6 MARS 2003, À 20 HEURES.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet  
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant  
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Raymond Billette, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur André Choinière, conseiller  
Monsieur Guy Dubé, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Yves Laganière, conseiller  
Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère  
Monsieur Paul Sofio, conseiller

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

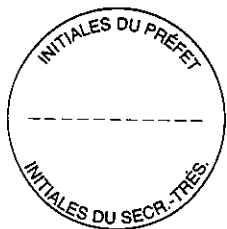
### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2003
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
  - 6.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlement d'emprunt numéro 02.12
  - 6.2 Ville de Beloil : règlement d'emprunt numéro 1482-00-2003
  - 6.3 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlement d'emprunt numéro 676-03

03-03-036



No de résolution  
ou annotation

03-03-036  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2003 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2003 du Comité consultatif agricole
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 9.1 Ville de Beloeil : règlements de modification
    - règlement numéro 1248-85-2002 modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 1250-20-2002 modifiant le règlement de lotissement
  - 9.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 91.21.43.02 modifiant le règlement de zonage
10. Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : demande d'appui pour une exclusion au territoire agricole
11. Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : demande de modification au Schéma d'Aménagement
12. Ville de Mont-Saint-Hilaire : demande d'appui pour une exclusion au territoire agricole
13. Ville de Carignan : demande d'appui pour une exclusion au territoire agricole
14. Règlement numéro 14-24 modifiant le Schéma d'Aménagement
15. Élaboration du plan de gestion des matières résiduelles : adjudication du contrat
16. Évaluation foncière : équilibrage du rôle triennal de la municipalité de McMasterville
17. Demandes d'appui
  - 17.1 M.R.C. de l'Assomption : demande d'appui relative à l'extension du délai accordé pour la tenue du BAPE
18. Divers
19. Interventions de l'assistance
20. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2003**

03-03-037

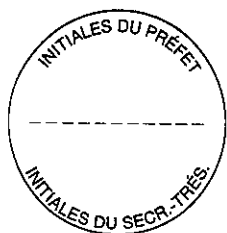
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier**

**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février  
2003 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 4. CORRESPONDANCE**

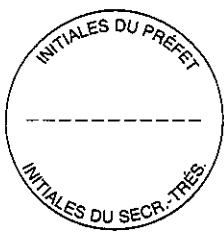
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 03-171 | 17-01-03 | Citation à comparaître COUR SUPÉRIEURE, dans la cause M.R.C.V.R. et M.R.C. de Lajemmerais c. Céline Fillon et Pierre Paradis portant sur des interventions illicites dans le cours d'eau Second Grand Ruisseau Beloeil (Branche 30 du Ruisseau Beloeil). |
| 03-172 | 28-01-03 | Lettre de MADAME ODETTE MICHAUD, secrétaire des élections, ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC, nous transmettant un avis de mise en candidature pour les élections aux postes de trois (3) administrateurs.  |
| 03-173 | 30-01-03 | Procès-verbal de la VILLE DE LONGUEUIL, sur la réunion tenue le 14 janvier 2003 portant sur le nettoyage des cours d'eau Inconnu numéro 9494 et Sans désignation.  |
| 03-174 | 30-01-03 | Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, directrice générale et secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2003-16 nommant les membres du Bureau des délégués de leur M.R.C..   |
| 03-175 | 30-01-03 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros 842-7 et 847-23, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.                               |
| 03-176 | 30-01-03 | Lettre de MADAME PASCALE SYNOTT, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 348-5-A pour avis de conformité.   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

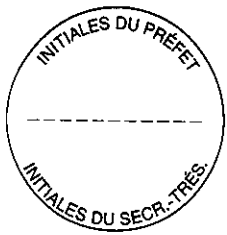
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 03-177 | 30-01-03 | Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, responsable des programmes de rénovation, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, concernant l'application du Programme Rénovation Québec, volet "maisons lézardées".  |
| 03-178 | 30-01-03 | Lettre de MADAME LÉA COUSINEAU, présidente et MADAME GENEVIÈVE FORTIER, présidente C.A. Ordre des conseillers en ressources humaines, COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL, nous invitant à participer à un colloque sur « la formation en milieu de travail : des moyens aux résultats », |
| 03-179 | 30-01-03 | Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, accusant réception du renouvellement de notre adhésion à l'U.M.Q. et au C.R.M..   |
| 03-180 | 31-01-03 | Courriel de MONSIEUR MARCEL CAMIRÉ, coordonnateur, COVABAR, nous informant de la tenue du colloque sur « La mise en œuvre de la politique nationale de l'eau sur le territoire du bassin versant de la rivière Richelieu », le samedi 5 avril 2003, à Beloeil.  |
| 03-181 | 31-01-03 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le projet de règlement d'emprunt numéro 682-03 décrétant la construction d'un centre communautaire, pour appui du Conseil de la M.R.C..   |
| 03-182 | 31-01-03 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la liste des membres et substituts du Bureau des délégués pour l'année 2003.   |
| 03-183 | 31-01-03 | Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, concernant des modifications proposées au document de travail sur le projet d'énoncé de vision stratégique de la C.M.M..   |
| 03-184 | 31-01-03 | Télécopie de MONSIEUR YVON PESANT, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-SUR-RICHELIEU, nous transmettant copie conforme de la lettre transmise au Premier Ministre du Canada concernant la guerre en Irak.   |
| 03-185 | 31-01-03 | Télécopie de MONSIEUR ALAIN LUSSIER, conseiller municipal, VILLE DE CARIGNAN, nous invitant à une conférence de presse portant sur ses raisons de sa dissidence vis-à-vis le Conseil municipal de la ville de Carignan.   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

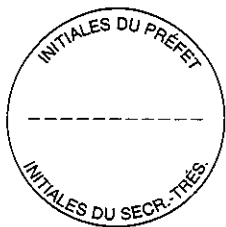
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 03-186 | 03-02-03 | Lettre de Me PIERRE PÉTRIN, notaire, portant sur un projet de mainlevée total concernant un avis de vente pour taxes.  |
| 03-187 | 03-02-03 | Certificat de publication de MADAME ANNIE BOUCHARD, assistante-greffière, VILLE DE LONGUEUIL, relativement à l'avis public portant sur le cours d'eau Robert, branche 1 et le cours d'eau Roy.   |
| 03-188 | 04-02-03 | Copie conforme de la lettre de MONSIEUR ROGER CARRIER, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE L'ASSOMPTION, adressée à MONSIEUR ANDRÉ BOISCLAIR, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT concernant un appui à la ville de Repentigny dans le cadre d'audience publique, respect de la procédure et demande d'un délai d'audition. |
| 03-189 | 04-02-03 | Copie conforme de la lettre de MONSIEUR ROGER CARRIER, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE L'ASSOMPTION, adressée à MONSIEUR GÉRALD TREMBLAY, président, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, transmettant la résolution numéro 03-01-021 portant sur le plan de gestion des matières résiduelles.                |
| 03-190 | 04-02-03 | Lettre de MADAME PASCALE SYNOTT, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le projet de règlement numéro P1-350-6 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.   |
| 03-191 | 04-02-03 | Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS SIMARD, ministre délégué, ENVIRONNEMENT ET EAU, nous invitant à mettre à contribution tous les partenaires œuvrant dans la gestion des matières résiduelles, entre autres les ressourceries, dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles.                            |
| 03-192 | 04-02-03 | Lettre de MONSIEUR GÉRARD MASSÉ, directeur de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS, nous transmettant un rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats.   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 03-193 | 04-02-03 | Lettre de MADAME LISE SAINT-JACQUES, responsable, programme de mise en valeur intégrée, HYDRO-QUÉBEC, nous transmettant, tel que demandé, copie du document intitulé : "Programme de mise en valeur intégrée - Document de référence à l'intention des organismes admissibles".  |
| 03-194 | 04-02-03 | Lettre de MONSIEUR ANDRÉ BOISCLAIR, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, À L'ENVIRONNEMENT ET À L'EAU, nous informant que le projet de règlement numéro 14-24 contrevient aux orientations du gouvernement.  |
| 03-195 | 04-02-03 | Lettre de MADAME LISE RICHARD, adjointe administrative, BEAULIEU, COUTU, BÉLANGER & ASS. INC., portant sur l'équilibrage et la reconduction du rôle triennal 2004-05-06, pour les municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu, de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil..  |
| 03-196 | 05-02-03 | Télocopie de MONSIEUR MATHIEU SARRABOURNET, directeur, RECYCLAGE GRANUTECH INC., offrant une solution au problème de récupération et de recyclage des pneus hors route.  |
| 03-197 | 05-02-03 | Copie conforme de la lettre de MONSIEUR LUC SAUVAGEAU, directeur, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, confirmant que le rôle d'évaluation de la municipalité respecte toutes les exigences législatives et réglementaires pour l'équilibrage du rôle.          |
| 03-198 | 05-02-03 | Copie conforme de la lettre de MONSIEUR LUC SAUVAGEAU, directeur, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, confirmant que le rôle d'évaluation de la municipalité respecte toutes les exigences législatives et réglementaires pour l'équilibrage du rôle. |
| 03-199 | 05-02-03 | Télocopie de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, portant sur la réorganisation policière.  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 03-200 | 06-02-03 | Lettre de MONSIEUR MASSIMO IEZZONI, directeur général, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant un exemplaire du document intitulé : "Sommaire de l'état de la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal". |
| 03-201 | 06-02-03 | Courriel de MONSIEUR PIERRE-PAUL DANSEREAU, chargé de projet, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant les modifications prévues au projet de règlement numéro 14-24.   |
| 03-202 | 06-02-03 | Copie conforme de la lettre de MADAME MARIE BERNIER-ROY, ingénieure, CONSUMAJ, adressée à MONSIEUR YVES MAINVILLE, concernant le bassin versant de la Branche 14 du Ruisseau à l'Ours.  |
| 03-203 | 06-02-03 | Lettre de MADAME MARIE BERNIER-ROY, ingénieure, CONSUMAJ, concernant la vitesse d'écoulement des eaux dans les branches numéros 13, 18 et 19 du Ruisseau à l'Ours.  |
| 03-204 | 06-02-03 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant un certificat de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire pour les règlements 1248-85-2002 et 1250-20-2002 pour conformité.  |
| 03-205 | 06-02-03 | Lettre de MONSIEUR SERGE ALAIN, directeur de la Direction de l'expertise professionnelle et technique, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS, nous transmettant une carte sur les habitats fauniques.  |
| 03-206 | 06-02-03 | Courriel de MONSIEUR CLÉMENT DESROSIERS, analyste, C.P.T.A.A.Q., confirmant que la recommandation au sujet de l'inclusion de la ville de Beloeil ne s'avère pas nécessaire.   |
| 03-207 | 07-02-03 | Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général, VILLE DE MONT-SAIN-HILAIRE, indiquant que la ville de Mont-Saint-Hilaire désire une rencontre avec la médiatrice nommée dans le dossier de la réorganisation policière.  |

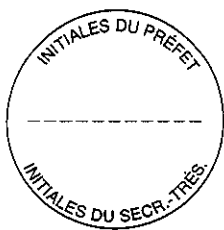


No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 03-208 | 07-02-03 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le premier projet de règlement numéro 91.21.46.03, le projet de règlement numéro 91.18.14.03 ainsi que le règlement numéro 91.21.43.02, pour avis de conformité. |
| 03-209 | 07-02-03 | Certificat de publication de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, concernant l'assemblée publique du 4 février 2003 portant sur le projet de règlement numéro 14-24.   |
| 03-210 | 10-02-03 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 490-88 pour avis de conformité.  |
| 03-211 | 10-02-03 | Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les premiers projets des règlements d'urbanisme numéros 1-2003 et 2-2003 pour avis de conformité.  |
| 03-212 | 10-02-03 | Lettre de MADAME JACYNTHE BURELLE, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, concernant l'assemblée publique du 4 février 2003 portant sur le projet de règlement numéro 14-24.   |
| 03-213 | 10-02-03 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la M.R.C. tenue le 9 janvier 2003.   |
| 03-214 | 11-02-03 | Lettre de MONSIEUR JACQUES DURAND, président, CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT VALLÉE DU RICHELIEU, annulant la réunion ordinaire du Conseil d'administration prévue le jeudi 20 février 2003 et remise au 20 mars 2003 en réunion extraordinaire.                                    |
| 03-215 | 12-02-03 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-85-2002 et 1250-20-2002.   |
| 03-216 | 13-02-03 | Lettre de MONSIEUR FRANCIS PROVENCHER, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant le projet de règlement numéro 180-3 modifiant leur schéma d'aménagement.   |

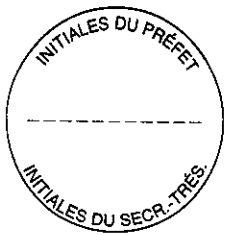




No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

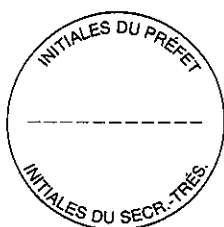
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 03-217 | 14-02-03 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le deuxième projet de règlement numéro 243-54 pour avis de conformité.  |
| 03-218 | 14-02-03 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution numéro 03-02-52 nommant monsieur Daniel Lafond et madame Hélène Hamelin représentant la ville dans le cadre du projet de schéma de couverture de risques.  |
| 03-219 | 14-02-03 | Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant sur la possibilité d'accès à une section de leur site Internet exclusivement réservée aux membres.   |
| 03-220 | 14-02-03 | Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON, ministre, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, portant sur la gestion complète du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.  |
| 03-221 | 14-02-03 | Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE MCMASTERVILLE, transmettant le certificat de publication dûment rempli concernant l'assemblée publique du 4 février 2003 portant sur le projet de règlement numéro 14-24.   |
| 03-222 | 17-02-03 | Lettre de MONSIEUR FERNAND BRILLANT, président régional bénévole, SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER, nous sollicitant dans le cadre de la 6 <sup>e</sup> édition du marchethon canin « Les Pattes de l'espoir » qui se tiendra le 1 <sup>er</sup> juin 2003, afin d'atteindre leur objectif de recueillir 6 000,00 \$. |
| 03-223 | 17-02-03 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant copie de l'annexe A du règlement de zonage numéro 99.16.02.03.   |
| 03-224 | 18-02-03 | Lettre de MADAME MARTINE RUEL, directrice, COGEBY, nous invitant à l'assemblée générale annuelle du samedi 1 <sup>er</sup> mars 2003.   |
| 03-225 | 18-02-03 | Lettre de MONSIEUR ROLAND PILLENIÈRE, président, HEFO ENTREPRISES INC., portant sur le déplacement de la branche 8-A du Ruisseau Beloeil.   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 03-226 | 18-02-03 | Lettre de MONSIEUR MICHEL MORIN, directeur général, ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC, portant sur le 35 <sup>e</sup> congrès annuel de l'association.  |
| 03-227 | 19-02-03 | Télocopie de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trésorière MUNICIPALITÉ DE MCMASTERVILLE, portant sur leurs choix à faire quant à leur rôle d'évaluation foncière.  |
| 03-228 | 19-02-03 | Lettre de MONSIEUR PIERRE DESJARDINS, secrétaire général et directeur de la recherche, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, transmettant la revue intitulé : "Les pages vertes, Analyse d'initiatives locales de développement en milieu rural".   |
| 03-229 | 19-02-03 | Avis de convocation de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, transmettant un avis de convocation pour une assemblée du Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée et des Maskoutains, le mercredi 5 mars 2003, à 19 heures, cours d'eau Petite Décharge Noire – br. 1 et 6, br. 1 du cours d'eau Jeanson, Br. 32 Rivière Amyot. |
| 03-230 | 19-02-03 | Convocation de MONSIEUR YVES DAOUST, président du comité, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC., nous convoquant à une rencontre de la Table le vendredi 28 février 2002, à 10 heures, aux locaux de la M.R.C. des Maskoutains.  |
| 03-231 | 20-02-03 | Lettre de MADAME MYLÈNE BERNARD, conseillère en communication, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, transmettant un document portant sur le bilan 2002 et les orientations 2003 de la C.M.M..  |
| 03-232 | 20-02-03 | Lettre de MONSIEUR RICHARD VILLENEUVE, CA, du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception des prévisions budgétaires pour l'année 2003.  |
| 03-234 | 20-02-03 | Invitation de MONSIEUR YVES COSSETTE, directeur général, SALON NATIONAL D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE, transmettant une invitation à participer à la 4 <sup>e</sup> édition sous le thème : région, territoire et terroir.   |
| 03-235 | 21-02-03 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement de zonage numéro 93-02-129A.   |



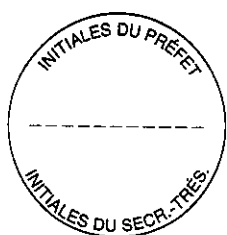
No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 03-236 | 21-02-03 | Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, responsable Programmes de rénovation – pyrite, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, portant sur le programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite.             |
| 03-237 | 21-02-03 | Lettre de MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, ÉA, directeur des opérations, LE GROUPE ÉVIMBEC, portant sur l'équilibrage 2004-2005-2006 pour la municipalité de McMasterville.   |
| 03-238 | 24-02-03 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le règlement d'emprunt numéro 02.12 pour avis d'opportunité, tel que requis par la Loi.   |
| 03-239 | 24-02-03 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE LONGUEUIL, transmettant à titre d'information une correspondance de madame Marie-Pier Lamarche, greffière de la ville de Carignan, datée du 10 janvier 2003 concernant le cours d'eau Robert. |
| 03-240 | 24-02-03 | Lettre de MONSIEUR ARMAND PLOURDE, directeur général, SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL, nous invitant à une assemblée générale annuelle qui se tiendra le vendredi 4 avril 2003   |
| 03-241 | 24-02-03 | Invitation de MONSIEUR ROBERT LACROIX, directeur général, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, pour l'inauguration des nouveaux locaux du Campus Longueuil de l'Université de Montréal, le mercredi 12 mars 2003.   |

### PUBLICATIONS FÉVRIER 2003

- |                              |                                       |
|------------------------------|---------------------------------------|
| Gazette officielle du Québec | 22 janvier 2003                       |
| Inforbloc                    | Vol. 20 – 1 – janvier 2003            |
| Québec Habitation            | Vol. 20, no 1<br>Janvier-février 2003 |
| L'Aubelle                    | no 142<br>Automne 2002                |
| Publiquip                    | Vol. 20, no 2<br>Février 2003         |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Quorum	Vol. 28, no 1 Février 2003
Le Québec rural	Vol. 12, no 1 Février 2003
La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent	Janvier 2003
Gestion et technologie agricoles	Vol. 28 12 février 2003
Gazette officielle du Québec – Index	Janvier-décembre 2002
Gazette officielle du Québec – Partie 2	No 6 5 février 2003
Gazette officielle du Québec – Partie 2	No 5 29 janvier 2003
Bulletin municipal	Vol. 2, no 3 Décembre 2002
Le Monde forestier	Vol. 17, no 1 Février 2003
La Gazette officielle du Québec – Partie 2	No 5A 31 janvier 2003
Ceriu – Infrastructures	Vol. 10, no1 Février 2003
Gazette officielle du Québec – Partie 2	No 7 12 février 2003
Gazette officielle du Québec – Partie 2	No 7A 18 février 2003

**POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

03-03-038

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

**ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 03-03, du chèque 10594 au chèque 10640, pour un montant total de 148 981,06 \$ soit et est adopté, tel que présenté par le secrétaire-trésorier.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 6. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÉGLEMENTS D'EMPRUNT**

**6.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlement d'emprunt  
numéro 02.12**

03-03-039

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a transmis, pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 02.12 portant sur l'exécution de travaux de réfection d'une infrastructure municipale existante, soit le pavage de la piste de l'aéroport;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 02.12 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, portant sur l'exécution de travaux de réfection d'une infrastructure municipale existante, soit le pavage de la piste de l'aéroport.

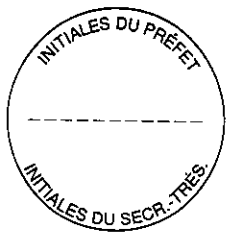
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Ville de Beloil : règlement d'emprunt numéro 1482-00-2003**

03-03-040

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Beloil a transmis, pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 1482-00-2003 portant sur l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de fondation de rue pour le prolongement de la rue Des Groseilliers, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;



No de résolution  
ou annotation

03-03-040  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1482-00-2003 de la ville de Beloeil, portant sur l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de fondation de rue pour le prolongement de la rue des Groseilliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Municipalité de Saint-Jean Baptiste : règlement d'emprunt numéro 676-03

03-03-041

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean Baptiste a transmis, pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 676-03 portant sur des travaux de prolongement de deux (2) rues résidentielles inscrites à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ainsi que la construction d'un intercepteur d'eaux pluviales;

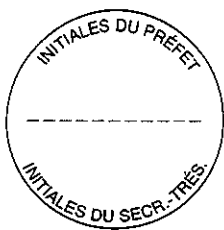
ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 676-03 de la municipalité de Saint-Jean Baptiste, portant sur des travaux de prolongement de deux (2) rues résidentielles inscrites à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ainsi que la construction d'un intercepteur d'eaux pluviales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2003 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2003 du Comité consultatif régional d'aménagement.

**POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2003 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2003 du Comité consultatif agricole.

**POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**9.1 Ville de Beloeil : règlements de modification**

- Règlement numéro 1248-85-2002 modifiant le règlement de zonage

03-03-042

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-85-2002 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-85-2002, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-85-2002, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 03-02-023, recommande au Conseil de l'approuver;

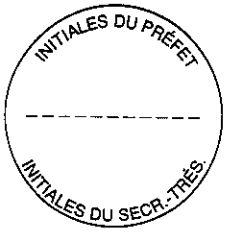
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-85-2002 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier**

**ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-85-2002, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- Règlement numéro 1250-20-2002 modifiant le règlement de lotissement

03-03-043

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1250-20-2002 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1250-20-2002, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-20-2002, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 03-02-024, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1250-20-2002 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1250-20-2002, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 91.21.43.02 modifiant le règlement de zonage

03-03-044

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

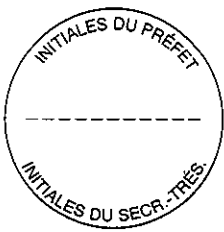
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.21.43.02 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.43.02, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.43.02, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 03-02-025, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.43.02, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 03-02-015, recommande au Conseil de l'approuver;





No de résolution  
ou annotation

03-03-044  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.43.02 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beudet

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.43.02, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU :  
DEMANDE D'APPUI POUR UNE EXCLUSION AU TER-  
RITOIRE AGRICOLE

03-03-045

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a amorcé des démarches auprès de la C.P.T.A.A.Q. relativement à l'exclusion d'une partie de son territoire agricole qui est contiguë au périmètre d'urbanisation, à savoir les lots P-52 et P-58 représentant une superficie de 5000 mètres carrés;

ATTENDU QUE la demande d'exclusion, formulée par la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être appuyée par la M.R.C. pour être reçue par la C.P.T.A.A.Q.;

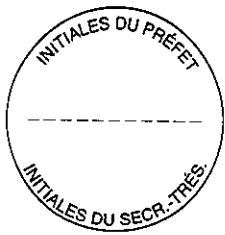
ATTENDU QUE la C.P.T.A.A.Q. a demandé à la M.R.C. de lui communiquer son avis relativement à la demande d'exclusion formulée par la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement, par sa résolution numéro 03-01-018, recommande au Conseil de la M.R.C. d'appuyer la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans ses démarches d'exclusion des lots P-52 et P-58, puisque les résultats de cette opération seront conformes aux dispositions du Schéma d'Aménagement actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que l'exclusion recherchée par la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ne contrevient pas aux dispositions du Schéma d'Aménagement en vigueur

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante



No de résolution  
ou annotation

03-03-045  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans ses démarches relatives à l'exclusion de la zone agricole permanente des lots P-52 et P-58, puisque les fins pour lesquelles l'exclusion est recherchée sont conformes au Schéma d'Aménagement.

QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à apporter les modifications nécessaires à son Schéma d'Aménagement pour tenir compte d'une exclusion au territoire agricole des lots P-52 et P-58, dans l'éventualité d'un accord de la C.P.T.A.A.Q..

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Gilles Plante, Gilles Beaudet, Raymond Billette, Julien Bussière, André Choinière, Guy Dubé, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Yves Laganière et Paul Sofio ayant voté en faveur de la proposition tandis que monsieur Robert Beaudry a voté contre.

**POINT 11. MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU :  
DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNA-  
GEMENT**

03-03-046

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 03-01-009, la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a demandé à la M.R.C. de modifier son Schéma d'Aménagement pour y abroger une partie de l'affectation protection au profit de l'affectation agricole;

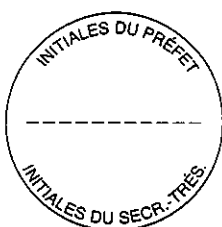
ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 03-01-017, le Comité consultatif régional d'aménagement recommande au Conseil de la M.R.C. de ne pas modifier son Schéma d'Aménagement, tel que demandé par la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 03-02-019, le Comité consultatif agricole recommande au Conseil de la M.R.C. de différer sa décision relative à la demande de modification au Schéma d'Aménagement, formulée par la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, afin de permettre une nouvelle visite du secteur visé lorsqu'il sera plus accessible et recommande aussi de demander au Centre de la nature de Mont-Saint-Hilaire de procéder à une analyse des bois visés par la demande de modification et d'en présenter les résultats lorsqu'ils seront connus

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu diffère sa prise de décision relative à la demande de modification au Schéma d'Aménagement, formulée par la résolution numéro 03-01-009 de Saint-Denis-sur-Richelieu, jusqu'à ce que le Comité consultatif agricole puisse accéder aux secteurs concernés et jusqu'à ce que les résultats d'une analyse des bois concernés, réalisée par le Centre de la nature de Mont-Saint-Hilaire, aient été présentés.



No de résolution  
ou annotation

03-03-046  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate le Centre de la nature de Mont-Saint-Hilaire afin de procéder à une analyse du potentiel naturel et écologique des bois visés par la demande de modification au Schéma d'Aménagement, formulée par la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 12. VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE : DEMANDE D'APPUI POUR UNE EXCLUSION AU TERRITOIRE AGRICOLE

03-03-047

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a entrepris des démarches relatives à l'exclusion du lot 251-221 de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE le site visé par la demande d'exclusion est contigu au périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 03-01-019, le Comité consultatif régional d'aménagement recommande au Conseil de la M.R.C. d'appuyer la ville de Mont Saint-Hilaire dans ses démarches relatives à l'exclusion du lot 251-221;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 03-02-017, le Comité consultatif agricole recommande au Conseil de la M.R.C. d'appuyer la ville de Mont Saint-Hilaire dans ses démarches relatives à l'exclusion du lot 251-221;

ATTENDU QU'une demande d'exclusion à la zone agricole permanente, formulée par une municipalité locale, doit être appuyée par la M.R.C. pour être recevable par la C.P.T.A.A.Q.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches relatives à l'exclusion du lot 251-221, puisque les raisons pour lesquelles l'exclusion est requise sont conformes aux dispositions du Schéma d'Aménagement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

03-03-048

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 13. VILLE DE CARIGNAN : DEMANDE D'APPUI POUR UNE  
EXCLUSION AU TERRITOIRE AGRICOLE**

ATTENDU QUE la ville de Carignan a amorcé des démarches relatives à l'exclusion de la zone agricole permanente d'une superficie d'environ 33 hectares localisés sur des terrains adjacents à la route 112, sur son versant sud;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces démarches, la C.P.T.A.A.Q. demande à la M.R.C. son avis relativement à la demande d'exclusion formulée par la ville de Carignan;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 03-02-027, le Comité consultatif régional d'aménagement recommande au Conseil de la M.R.C. d'appuyer la ville de Carignan dans ses démarches d'exclusion;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 03-02-018, le Comité consultatif agricole recommande au Conseil de la M.R.C. d'appuyer la ville de Carignan dans ses démarches d'exclusion;

ATTENDU QU'une demande d'exclusion à la zone agricole permanente, formulée par une municipalité locale, doit être appuyée par la M.R.C. pour être recevable par la C.P.T.A.A.Q.

**EN CONSÉQUENCE**

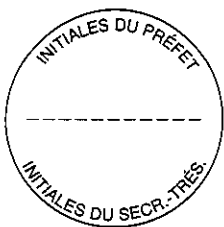
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

ET RÉSOLU QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la ville de Carignan dans ses démarches d'exclusion à la zone agricole permanente d'une superficie d'environ 33 hectares localisés sur des terrains adjacents à la route 112, sur son versant sud, puisque le résultat de cette exclusion s'inscrira en conformité aux principes qui ont dicté le contenu du Schéma d'Aménagement en vigueur.

QUE l'appui du conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demeure tributaire d'un engagement formel de la ville de Carignan d'implanter les infrastructures d'aqueduc et d'égout pour la desserte du secteur concerné, advenant son exclusion à la zone agricole permanente.

QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à modifier son Schéma d'Aménagement pour tenir compte d'une exclusion à la zone agricole permanente qui serait accordée pour le secteur adjacent à la route 112 à Carignan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 14. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-24 MODIFIANT LE SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT**

03-03-049

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, par la résolution numéro 02-10-200, le projet de règlement numéro 14-24 modifiant le Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE ledit projet concerne la modification de la délimitation de l'affectation industrielle de type II sur le territoire de la municipalité de McMasterville et l'abolition des zones tampons relatives aux risques d'explosion reconnues dans les municipalités de McMasterville et Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement a été acheminé, pour avis, aux M.R.C. adjacentes et à toutes les municipalités du territoire de la M.R.C. et a fait l'objet d'une assemblée publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé en date du 5 septembre 2002

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 14-24, intitulé : "Règlement modifiant le règlement numéros 14, Schéma d'Aménagement", tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 15. ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES : ADJUDICATION DU CONTRAT**

03-03-050

ATTENDU QUE la M.R.C. doit procéder à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles pour les municipalités dont le territoire n'est pas inclus dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE pour ce faire, le Conseil de la M.R.C. a décidé de recourir à des services professionnels pour l'assister dans l'élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE des offres de service professionnel ont été sollicitées par voie d'invitation adressée à trois (3) firmes reconnues;

ATTENDU QUE parmi les trois (3) firmes invitées, seules deux (2) ont présenté une soumission;

ATTENDU QUE parmi les deux (2) firmes qui ont soumissionné, une (1) s'est associée à une autre firme qui n'a pas été invitée;



No de résolution  
ou annotation

03-03-050  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'après vérification auprès de trois (3) conseillers juridiques, il a été établi que la M.R.C. ne pouvait pas retenir la soumission proposée par la firme qui s'est associée à une autre firme non invitée;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation, formé par le Conseil, a analysé l'offre de service de la seule autre firme professionnelle invitée, soit Enviraqua experts-conseil, et a pu établir que l'offre de service est conforme, pour la somme de 50 956,00 \$ toutes taxes incluses;

ATTENDU QUE les membres du Comité de gestion des matières résiduelles ont pris connaissance du résultat de l'analyse du comité de sélection et des opinions juridiques concernées et recommandent au Conseil de la M.R.C. d'accorder le contrat relatif à l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles au groupe Enviraqua experts-conseils, selon les conditions décrites à l'offre de service soumise

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE le contrat relatif à l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est accordé au groupe Enviraqua experts-conseils, selon les conditions incluses à l'offre de service professionnel datée du 14 février 2003, pour un montant total de 50 956,00 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. ÉVALUATION FONCIÈRE : ÉQUILIBRATION DU RÔLE TRIENNAL DE LA MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

03-03-051

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté est responsable de la confection des rôles d'évaluation foncière des municipalités relevant du Code municipal;

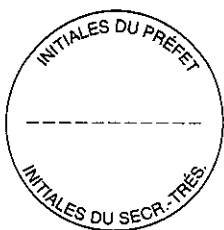
ATTENDU QU'un mandat global, à cet effet, a été confié à la firme d'évaluateurs Beaulieu, Coutu et Associés;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2003-074, la municipalité de McMasterville désire procéder à l'équilibration de son rôle foncier triennal

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU DE mandater la firme Beaulieu, Coutu et Associés, afin de procéder à l'équilibration du rôle triennal 2003-2004-2005 de la municipalité de McMasterville.



No de résolution  
ou annotation

03-03-051  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

QUE le mandat soit réalisé, selon les modalités convenues entre la firme d'évaluateurs et la municipalité de McMasterville, pour la somme de 16 392,75 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. DEMANDES D'APPUI

17.1 M.R.C. de l'Assomption : demande d'appui relative à l'extension du délai accordé pour la tenue du BAPE

03-03-052

ATTENDU QUE la ville de Repentigny a adopté la résolution numéro 2003-0121-283, le 21 janvier 2003;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu partagent le même point de vue que les membres du conseil de la ville de Repentigny et de la M.R.C. de l'Assomption

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier  
APPUYÉE PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la demande faite par la ville de Repentigny auprès du ministre de l'Environnement, du président du BAPE et des commissaires saisis du dossier que la procédure d'étude de la demande de la compagnie Usine de triage de Lachenaie inc. soit scrupuleusement suivie et qu'elle soit conforme aux dispositions de la Loi et des règlements connexes.

QU'un délai supplémentaire raisonnable soit introduit dans la démarche de consultation entreprise par le BAPE afin d'accorder à la population de la M.R.C. de l'Assomption, le droit véritable et effectif de s'exprimer et d'être entendue.

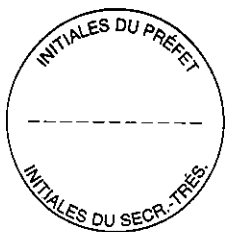
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 19. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.



No de résolution  
ou annotation

03-03-053

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour  
ayant été épuisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 20 heures 40.

Bernard Roy  
secrétaire-trésorier

Pierre Bourbonnais  
préfet